



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 octobre 2020, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Sabrina Patry-McComb, est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière sont présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 5 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

- . Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 octobre 2020
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 14 septembre 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de signature des lettres d'entente numéro 3 et 4
 - 8.3 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour un crédit-bail
 - 8.4 Octroi de bourses de finissants
 - 8.5 Ventes des biens municipaux
 - 8.6 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le changement des luminaires de rues
 - 8.7 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion cube
 - 8.8 Programme de soutien à la démarche Mada
 - 8.9 Mandat à un arpenteur - géomètre – projet garage et caserne

2020-10-133



No de résolution
ou annotation

- 8.10 Mandat pour l'estimation des coûts pour le projet garage et caserne
- 8.11 Mandat architecte pour la construction du garage municipal et caserne
- 8.12 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 8.13 Annulation du projet de drainage et de sortie d'urgence au CCMM
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement 405-2020 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques abrogeant le règlement numéro 405-2009 »
 - 9.2 Adoption du règlement 424-2020 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2016 »
 - 9.3 Avis de motion et présentation du règlement numéro 422-2020 - « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 »
 - 9.4 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-1-2020 - « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 »
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Le lundi, 2 novembre 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 14 septembre, 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 14 septembre, 2020, soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Est-ce que les autres directeurs des autres municipalités ont le droit d'acheter de la nourriture et nous la facturer ?
- Est-ce que M. Edward Jacklin est titulaire du cours officier non urbain ?
- Est-ce que la terre lors du creusage des fossés est donnée à certains citoyens ? Est-ce que tous les citoyens savent qu'ils peuvent mettre leur nom sur une liste ?
- Je constate dans la chronique municipale que les informations concernant la collecte des gros rebuts sont différentes de l'an passé ?
- Question sur la longueur de trottoir – rue Stokes ?

2020-10-134



No de résolution
ou annotation

- Est-ce que la municipalité établira un protocole concernant l'Halloween ?
- Apparemment, il y a des tables de ping-pong d'arrivée ? Est-ce que vous pourrez m'aviser lors de la réception ?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 153 880.16\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Autorisation de signature des lettres d'entente numéro 3 et 4

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de deux (2) lettres d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu des deux (2) lettres d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 3, portant sur l'horaire de travail de l'adjointe administrative et l'entente numéro 4, portant sur l'appellation titre d'emploi « inspecteur municipal»;

2020-10-135

2020-10-136



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER la directrice générale, madame Claudia Latulippe, à signer lesdites ententes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-10-137

8.3 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour un crédit-bail

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit financer le nouveau camion ordures et le camion 10 roues avec équipements de déneigement ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation, pour le financement sous forme de crédit-bail ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Claudia Latulippe, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le financement du nouveau camion ordures et du camion 10 roues avec équipements de déneigement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-10-138

8.4 Octroi de bourses de finissants

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique qui donne une bourse aux finissants des écoles secondaires ;

ATTENDU QUE cette récompense vise tous les élèves de moins de 20 ans appartenant à la communauté de Bury ayant terminé leurs études secondaires ;

ATTENDU QUE 12 étudiants et étudiantes ont obtenu leur diplôme d'études secondaires en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 300 \$ pour chaque finissant ayant obtenu un diplôme d'études secondaires en 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-10-139

8.5 Ventes des biens municipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède des biens dont elle ne fait plus usage ;

ATTENDU QU'afin de se départir de ces biens, la municipalité désire procéder à une vente au plus offrant par dépôt de soumission scellée, lorsque nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Claudia Latulippe, à procéder à une vente au plus offrant par dépôt de soumission scellée, pour la vente de biens dont la municipalité n'a plus usage.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le changement des luminaires de rues

2020-10-140

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au changement des luminaires de rues pour l'ensemble du réseau de la municipalité, pour un éclairage au DEL ;

ATTENDU QUE ce changement est conforme avec la réglementation adoptée par la MRC du Haut-Saint-François, sur la pollution lumineuse;

ATTENDU QUE ce changement réduira la consommation d'électricité de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est un fier partenaire de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Claudia Latulippe, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le changement des luminaires de rues.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion cube

2020-10-141

ATTENDU QUE les besoins du service incendie de la municipalité requièrent l'utilisation d'un camion cube pour le transport des équipements nécessaires lors d'intervention du service ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le camion cube GMC 1987, devenu désuet ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Claudia Latulippe, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion cube.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Programme de soutien à la démarche Mada

2020-10-142

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande ;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la MRC du Haut-Saint-François à déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier dans le cadre du Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (appel de projets 2020-2021) pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régional et local pour chaque municipalité ;

D'AUTORISER la MRC du Haut-Saint-François à coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la politique MADA en lien avec la démarche MADA ;

DE mandater une personne élue responsable du dossier « Aînés » qui siègera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Mandat à un arpenteur - géomètre – projet garage et caserne

ATTENDU QUE des de construction d'un nouveau garage municipal et d'une nouvelle caserne sont prévus ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer l'évaluation des niveaux du sol sur la propriété portant le matricule 2736-04-2418, avant d'entreprendre les travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la part de la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier inc. ;

2020-10-143



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier inc. afin d'effectuer l'évaluation des niveaux du sol sur la propriété portant le matricule 2736-04-2418, au montant de 2881.00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Mandat pour l'estimation des coûts pour le projet garage et caserne

2020-10-144

ATTENDU QU'UNE estimation doit être effectuée afin d'estimer les coûts reliés au projet de construction d'un nouveau garage municipal et d'une nouvelle caserne ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de mandater la firme EXP pour l'estimation des coûts reliés au projet de construction d'un nouveau garage municipal et d'une nouvelle caserne .

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Mandat architecte pour la construction du garage municipal et caserne

2020-10-145

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a accepté l'offre de services de la firme Archi Tech Design Inc – pour la construction d'une caserne neuve ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer certaines modifications au plan et devis, ainsi qu'à la localisation de la nouvelle caserne ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire procéder avec la construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une offre de services professionnels de la firme Archi Tech Design ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design au coût de \$, plus taxes pour l'ensemble des travaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

2020-10-146

ATTENDU QUE l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités



No de résolution
ou annotation

en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

ATTENDU QUE l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Annulation du projet de drainage et de sortie d'urgence au CCMM

2020-10-147

ATTENDU QUE la municipalité de Bury ne désire pas poursuivre le projet de drainage et de sortie d'urgence, du Centre Communautaire Manège Militaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'annulation des offres de services ainsi qu'à l'appel d'offres publié sur SEAO ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'annuler les offres de services ainsi que l'appel d'offres publié sur le site SEAO pour le projet de drainage et de sortie d'urgence au Centre Communautaire Manège Militaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 405-2020 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques abrogeant le règlement numéro 405-2009 »

2020-10-148

ATTENDU QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C -47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU QU'il y a présence d'une *carrière et/ou d'une sablière* sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'absence de constitution d'un fonds régional par la M.R.C. Haut-Saint-François réservée à la réfection et à l'entretien de certaines



No de résolution
ou annotation

voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 14 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 405-2020 soit et est adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.2 Adoption du règlement 424-2020 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2016 »

2020-10-149

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire procéder à l'adoption du règlement 424-2020 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2016 » ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 14 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 424-2020 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2016 », soit, et est adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.3 Avis de motion et présentation du règlement numéro 422-2020 - « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 »

La conseillère Marilyn Matheson, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 422-2020 - « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2015 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

9.4 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-1-2020 - « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 »

Le conseiller Alain Villemure, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 436-1-2020 - « Règlement relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 436-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :



No de résolution
ou annotation

- 8.8 – Quel type de programme ? Gouvernemental ?
- 8.9 à 8.11 – Est-ce que la caserne et le garage seront dans le même immeuble ?
- 8.12 – Qui est l'instigateur de cette demande ?
- 8.13 – Pourquoi l'annulation du projet ?
- Quelles parties des édifices (CCMM, garage et caserne) seront démolies ?
- 9.3 – Quels sont les changements 422-2020 ?
- #30 – N'est-ce pas de la compétence des employés municipaux ?
- #33 – Quelle sorte de filet ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 45.

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi, 5 octobre 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Claudia Latulippe, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution : 2020-10-135; 2020-10-138 and 2020-10-143.

Signé ce 6 octobre 2020

Claudia Latulippe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire

2020-10-150